

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie



N° W21-665720

113133

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2238

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

LAMTBIAOU Larbi

Date de naissance :

31/03/1956

Adresse : Hay My Aladelhak Bth Taga n° 140 Ain chok

CASABLANCA

Tél. : 0649465290

Total des frais engagés : 1640.10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01 FEV. 2022

Nom et prénom du malade : HAMID LARBI

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA, DNI, pb vascularise, pb veineuses

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Le : 03/02/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01 FEV 2022		2	30010.0	INP : 091139118 Docteur SOUALY M. Cardiologue ngle Rba d'Azemmour & Bd. Sidi Abdellah nra. Commerciale N°10 - 1er Etage H. Hassan Casablanca - Tel. 0522 91 31 28 EFC

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL ALHAR DIOKRI MOHAMED 133, Bd Taza Hay My Abdellah - Casablanca Tel. 05 22 21 59 68	1/02/22	1340,10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

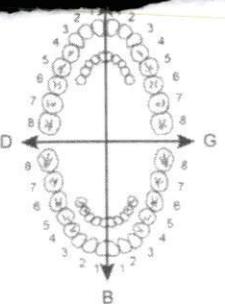
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

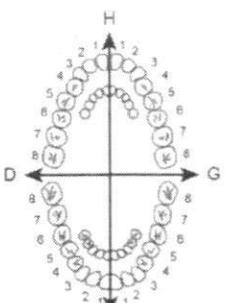


O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur M. SOUALY
Cardiologue

Le Paris
LOT: 075
PER: AVR 2024
PPV: 150 DH 00



الدكتورة م. اسوالي

اختصاصية في أمراض القلب
خريجة جامعة باريس

Echo - doppler Cardiaque - Holter TA - Holter Rythmique - ECG Effort

LOT: 082
PER: SEP 2024
PPV: 148 DH 00

Casablanca, le

01 FEV. 2022

M² LAMTIBOU LARBI

150,00 x 3

ANGINISNSV

LOT: 21E011
PER: 05/2023

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30

P.P.V: 35DH70



6 118001 081189

LOT: 082
PER: SEP 2024
PPV: 148 DH 00

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30

P.P.V: 35DH70



6 118001 081189

- KARDEGIC

35,70 x 3

cestos SV

261,00 x 3

LOT: 21E007
PER: 12/2022

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30

P.P.V: 35DH70



6 118001 081189

Maphar
Bd Alkimiia N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 20mg cp pell b30
P.P.V: 261,00 DH



6 118001 183128

Traitement de 3 mois

1340,10.

PHARMACIE AL AZHAR
DIOURI MOHAMED
133, Bd Taza Hay Mly Abdellah - Casablanca
Tél: 05 22 21 59 66

Maphar
Bd Alkimiia N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 20mg cp pell b30
P.P.V: 261,00 DH

Maphar
Bd Alkimiia N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 20mg cp pell b30
P.P.V: 261,00 DH



6 118001 183128

Sur Rendez-vous

Angle Bd Abdelhadi Boutaleb & Avenue, Immeuble Communal B

N° 10, 1er Etage Hay Hassani - Casablanca

Tél. : 0522 91 31 38 - GSM : 06 61 41 19 66

الدكتورة M. SOUALY
Cardiologue

Angle Rte. d'Azemmour & Bd. Sidi Abderrahmane
Communal N° 10 - 1er Etage H. Hassani
CASABLANCA - Tél : 0522 91 31 38

بالموعد